



## EN BREF :

- Situation générale.
- Vers gris : demeurez vigilants.
- Carotte : charançon : traitements en cours.
- Céleri : punaises : à surveiller, les populations augmentent.  
cœur noir : symptômes sur le céleri-rave en sol minéral;  
débutez les traitements préventifs.  
tache bactérienne : présence en Montérégie;  
symptômes et causes, stratégie d'intervention.
- gerçure du pétiole : mesures préventives à appliquer;  
symptômes et causes, stratégie d'intervention.
- Laitue : punaises ternes : à surveiller, les populations augmentent.  
brûlure de la pointe : débutez les traitements préventifs.
- Oignons et poireau : mouche des semis : pertes élevées dans certains champs.  
mouche de l'oignon : continuez les traitements, attention aux champs affectés par la mouche des semis.  
date limite pour les applications d'azote.  
homologation de l'herbicide FRONTIER (diméthénamide).

## SITUATION GÉNÉRALE

La combinaison du temps chaud et des pluies régulières a permis une croissance rapide dans toutes les cultures. En général, les maladies sont à la baisse et les insectes sont à la hausse.

## VERS GRIS

Continuez de bien surveiller vos jeunes plantations. Pour un complément d'information sur la répression des vers gris, consultez l'avertissement légumes – général No 01 du 10 juin 2004.

(<http://www.agr.gouv.qc.ca/dgpar/rap/pdf04/a01leg04.pdf>)

# CAROTTE

## Charançon

Les pulvérisations insecticides sont en cours en Montérégie, dans Lanaudière et dans les Basses-Laurentides. Rappelons que les traitements, s'ils sont requis, doivent être effectués aux stades suivants :

- **Le premier, lorsque les carottes sont au stade 2 à 3 feuilles mais avant que la 3<sup>e</sup> feuille atteigne son plein développement.**
- **Le second, 10 à 14 jours plus tard, au stade 4 à 5 feuilles.**

Consultez la stratégie d'intervention incluse dans l'avertissement [No 01](#) du 7 mai 2004. (<http://www.agr.gouv.qc.ca/dgpar/rap/pdf04/a01tn04.pdf>)

# CÉLERI

## Punaises ternes

Les populations continuent d'augmenter (Montérégie-Ouest) et le temps chaud favorise la multiplication de cet insecte. De légers dommages ont été observés dans certains champs. Surveillez vos champs de près en prenant le temps de vous assurer que les quelques punaises présentes ne causent pas de dommages importants aux jeunes feuilles. Consultez la stratégie présentée dans l'avertissement [No 02](#) du 20 mai 2004 (<http://www.agr.gouv.qc.ca/dgpar/rap/pdf04/a02tn04.pdf>) pour connaître les seuils d'intervention.

## Cœur noir (carence en calcium)

Quelques symptômes ont été observés dans des champs de céleri-rave sur sol minéral en Montérégie-Ouest. Les sols minéraux s'assèchent plus rapidement que les sols organiques et c'est pourquoi les carences en calcium y sont plus fréquentes. Les céleris affectés possédaient aussi fort probablement un système racinaire peu développé à la suite des conditions pluvieuses survenues précédemment. Appliquez du calcium en pulvérisation foliaire lorsque les conditions sont favorables aux poussées de croissance. Pour plus de détails, consultez l'avertissement [No 04](#) du 10 juin 2004. (<http://www.agr.gouv.qc.ca/dgpar/rap/pdf04/a04tn04.pdf>)

## Tache bactérienne

La tache bactérienne a fait son apparition dans quelques champs en Montérégie-Ouest.

Les taches produites sont relativement petites, de couleur brun rouille, possèdent un contour arrondi et sont souvent entourées d'une fine bordure jaune. La tache bactérienne est généralement une maladie qui a peu d'impact sur la culture. Par contre, si elles sont mal contrôlées et que les conditions leur sont favorables, les taches peuvent se multiplier et détruire une partie du feuillage, ce qui a pour effet de ralentir la croissance.

La tache bactérienne est favorisée par des périodes de mouillure prolongées du feuillage (10 heures ou plus). Lorsque de telles conditions sont prévues (pluie), **on recommande d'appliquer un fongicide contenant du cuivre dans les champs où la maladie est présente.** Évitez de circuler dans les champs lorsque le feuillage est humide. Afin d'éviter de propager la maladie aux autres champs, les champs affectés devraient aussi être les derniers traités lors des opérations culturales (pulvérisations, désherbage, etc.).



## Gerçure du pétiole (carence en bore)

Tel que recommandé, faites vos traitements foliaires préventifs avec le bore aux stades 15 et 30 cm dans le céleri et le céleri-rave. Suivez aussi de près vos champs plantés tôt ce printemps. Dès que le sol commencera à s'assécher, le risque que la gerçure du pétiole apparaisse dans ces champs sera très élevé. Les pluies abondantes du printemps ont contribué à lessiver une bonne partie du bore appliqué avec l'engrais et le sol humide et frais n'a pas été favorable à un enracinement en profondeur des céleris.

### Symptômes et causes

La gerçure du pétiole entraîne chez le céleri l'apparition de fissures (différents types de fendillements) et de cicatrices de fissures au niveau des pétioles. Habituellement, les tiges sont aussi plus « craquantes » et elles se brisent facilement. L'apparition de ces symptômes est causée par une carence en bore au niveau des jeunes tissus en croissance. Cette carence peut être reliée à un faible contenu du sol en bore ou aux conditions du sol peu favorables à son absorption par la plante.

On applique habituellement du bore en mélange avec l'engrais épandu à la plantation. Ce bore peut en partie être lessivé lorsque des pluies abondantes surviennent par la suite. Toutefois, en pratique, les carences en bore sont le plus souvent reliées à l'humidité du sol. Lorsque le sol s'assèche, le bore est davantage fixé de sorte que la plante a de plus en plus de difficulté à l'absorber. La décomposition de la matière organique est aussi une source importante de bore. Lorsque le sol s'assèche, les microorganismes du sol responsables de cette décomposition deviennent moins actifs de sorte que la libération du bore est ralentie. **En résumé, plus le sol s'assèche plus le risque de carence en bore augmente.**

Le bore a l'avantage d'être facilement absorbé par le feuillage. Ainsi, en général, les pulvérisations foliaires sont plus efficaces et agissent plus vite que les applications au sol.

### Stratégie d'intervention

Recommandations habituelles :

- Appliquez de 1 à 3 kg/ha de bore en mélange avec les engrais appliqués à la volée avant la plantation.
- Faites 2 pulvérisations foliaires de 0,3 kg/ha de bore dans 1000 litres d'eau, la première lorsque le céleri atteint 15 cm de hauteur, la seconde à 30 cm.
- Irriguez durant les périodes sèches

Traitements foliaires supplémentaires (0,1 à 0,3 kg/ha) :

- Lorsque des symptômes sont observés dans le champ.
- **Lors des périodes sèches**, surtout si les champs ne sont pas irrigués.

## LAITUE

### Punaises ternes

Les populations continuent d'augmenter (Montérégie-Ouest) et le temps chaud favorise la multiplication de cet insecte. Surveillez vos champs de près en prenant le temps de vous assurer que les quelques punaises présentes ne causent pas de dommages importants aux jeunes feuilles. Surveillez en particulier vos laitues feuilles et vos laitues romaines. Consultez la stratégie présentée dans l'avertissement No 02 du 20 mai 2004 (<http://www.agr.gouv.qc.ca/dgpar/rap/pdf04/a02tn04.pdf>) pour connaître les seuils d'intervention.



## Brûlure de la pointe (carence en calcium)

Débutez vos pulvérisations préventives. Quelques symptômes ont été observés cette semaine en Montérégie-Ouest. Surveillez particulièrement les laitues plantées tôt ce printemps puisqu'en raison du sol frais et humide, ces dernières ne se sont pas enracinées en profondeur. Rappelez-vous aussi que :

- Plus le sol s'assèche plus les laitues ont de la difficulté à puiser le calcium présent dans le sol.
- Plus les plus laitues vieillissent plus elles sont susceptibles d'être affectées.

Pour plus de détails, consultez la stratégie d'intervention présentée dans l'avertissement No 04 du 10 juin 2004 (<http://www.agr.gouv.qc.ca/dgpar/rap/pdf04/a04tn04.pdf>).

## OIGNONS ET POIREAU

### Mouche des semis

Des dommages occasionnés par des larves s'attaquant à la base des plants sont observés depuis la fin mai dans plusieurs champs en Montérégie-Ouest, dans les Basses-Laurentides et dans Lanaudière. Tous les types d'oignons, semés ou transplantés, jaunes ou espagnols, peuvent être affectés. Bien que le pourcentage de plants atteints soit faible en général (moins de 3 %), on signale un cas dans les Basses-Laurentides où 30 % des plants seraient touchés.

L'identification des larves ayant causé ces dommages a permis de déterminer qu'il s'agissait principalement de deux espèces de mouches des semis soit *Delia platura* et *D. florilega*. Bien que ces mouches soient en mesure de compléter plusieurs générations par année, ce n'est habituellement que la première génération qui cause des dommages significatifs aux cultures. **De plus, ces dommages ne sont habituellement importants que durant les printemps frais et humides comme celui que nous venons de connaître.** Au printemps, les mouches des semis émergent quelques semaines avant la mouche de l'oignon et c'est ce qui explique pourquoi leurs dommages apparaissent plus tôt.

Les mouches des semis sont attirées par la matière organique en décomposition et par l'odeur des semences en germination. Les mesures habituellement recommandées pour prévenir les dommages sont les suivantes :

- Favorisez une germination et une levée rapide en semant sur un sol bien préparé et suffisamment réchauffé.
- Évitez la présence de matière organique fraîche en enfouissant les débris de cultures quelques semaines avant le semis ou la plantation.

L'insecticide granulaire LORSBAN (chlorpyrifos), utilisé dans l'oignon jaune semé pour la répression des larves de mouche de l'oignon, serait également efficace contre les mouches des semis. Par contre, le traitement de semence au GOVERNOR ou TRIGARD (cyromazine), aussi utilisé contre la mouche de l'oignon en sol organique, serait inefficace contre les mouches des semis.

Lorsqu'un champ est affecté, il est inutile d'essayer de détruire les larves présentes : la quantité d'eau requise pour atteindre la base des plants est trop grande et les oignons atteints sont déjà irrécupérables. Par contre, compte tenu que les oignons affectés sont très attractifs pour la mouche de l'oignon, dont la ponte est présentement en cours, il pourrait être utile de faire des pulvérisations foliaires contre les adultes afin d'éviter que d'autres oignons soient touchés (voir à la page suivante).



## Mouche de l'oignon

Selon le modèle de prévision inclus dans CIPRA, nous en sommes au plus fort pic d'activité pour la mouche de l'oignon. Des femelles pleines d'œufs ont été capturées à Sainte-Clotilde (Sous-station d'Agriculture et Agroalimentaire Canada). S'il y a lieu, continuez vos traitements foliaires contre les mouches adultes (Montérégie, Basses-Laurentides et Lanaudière).

**Si vos champs sont déjà fortement affectés par la mouche des semis et que vous êtes dans un secteur à risque pour la mouche de l'oignon, il serait important que vous procédiez à des pulvérisations foliaires contre la mouche de l'oignon.** La présence des plants stressés par la présence des larves de mouches des semis attire davantage la mouche de l'oignon dans les champs.

Souvenez-vous toutefois que :

- Un sol chaud et sec nuit considérablement à la survie des œufs de sorte que, sous ces conditions, il est conseillé d'attendre après la pluie avant de traiter.
- Les traitements doivent être faits **lorsqu'il ne vente pas**, en fin de journée environ une demi-heure avant le coucher du soleil ou par temps nuageux.

Pour plus de détails, consultez l'avertissement [No 02](#) du 20 mai 2004.  
(<http://www.agr.gouv.qc.ca/dgpar/rap/pdf04/a02tn04.pdf>)

## Date limite pour les applications d'azote

Si vous voulez appliquer une dernière dose d'azote sous forme d'engrais granulaire à vos oignons jaunes et espagnols, faites-le durant les prochains jours. Même si la croissance des oignons est en retard, **il est déconseillé d'appliquer de l'azote après le 25 juin**. Les applications d'azote tardives risquent, certaines années, de stimuler la croissance végétative de l'oignon au détriment de la maturation du bulbe. Si vous n'êtes pas en mesure de respecter ce délai, il serait préférable que vous utilisiez des engrais foliaires (urée ou autre). Vous pourrez alors faire correspondre vos traitements foliaires avec les périodes de croissance les plus actives (temps chaud). Ainsi, vous ne devriez pas nuire à la formation du bulbe de vos oignons.

## Homologation de l'herbicide FRONTIER

**C'est officiel, le FRONTIER (diméthénamide) est maintenant homologué pour la répression du souchet dans l'oignon sec en sol organique. Selon l'étiquette supplémentaire publiée le 11 juin, une seule application du produit est permise, à raison de 1,87 litre à l'hectare, au stade crochet de l'oignon et avant l'émergence du souchet. Le délai avant récolte est de 60 jours. Des restrictions quant aux cultures en rotations sont également incluses. Votre fournisseur d'intrants devrait bientôt être en mesure de vous fournir des copies de cette étiquette supplémentaire.**

Nous nous devons de remercier la compagnie BASF, Agriculture et Agroalimentaire Canada (Station de Saint-Jean) et l'Agence de réglementation sur la lutte antiparasitaire (ARLA) pour leur implication dans ce dossier. Nous devons aussi remercier le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario et tout particulièrement Jim Chaput qui a dû faire cheminer cette demande d'homologation pendant plusieurs années.



CAROTTE, CÉLERI, LAITUE,  
OIGNON, POIREAU

## Mise en garde

Selon la loi, vous ne devez utiliser que des produits homologués sur vos cultures et ces produits doivent toujours être utilisés en conformité avec l'étiquette fournie. Les doses maximales, le nombre maximum de traitements par saison et le délai avant la récolte sont particulièrement importants. Si vous ne respectez pas ces règles, il y a de forts risques que les quantités de résidus de pesticides présents dans vos légumes dépasseront les normes prescrites.

***Veillez vous référer aux étiquettes des fabricants en ce qui concerne les doses, les modes d'application et les renseignements supplémentaires. En aucun cas, la présente information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes des pesticides; le Réseau d'avertissements phytosanitaires décline toute responsabilité relative au non-respect de l'étiquette officielle.***

Le prochain événement du CRAAQ est la « **Tournée phytoprotection 2004** » qui se tiendra le mercredi 7 juillet et le jeudi 8 juillet dans la région de Québec. Pour en savoir plus sur les parcelles visitées, le coupon d'inscription et les indications pour les trajets, cliquez sur l'adresse Internet suivante : <http://pub.craaq.qc.ca/phyto/phyto.html>.

SVP, veuillez vous préinscrire avant le **mardi 29 juin** afin de bénéficier du prix de préinscription.

Pour plus d'information, contactez le service à la clientèle du CRAAQ :

[client@craaq.qc.ca](mailto:client@craaq.qc.ca)

(418) 523-5411 ou sans frais le 1-888-535-2537

Espérant vous y voir en grand nombre!

L'équipe du CRAAQ

## LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES

MARIO LEBLANC, agronome

Avertisseur - terre noire

Centre de services de Saint-Rémi, MAPAQ

118, rue Lemieux, Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0

Téléphone : (450) 454-2210, poste 229 - Télécopieur : (450) 454-7959

Courriel : [Mario.LebLANC@agr.gouv.qc.ca](mailto:Mario.LebLANC@agr.gouv.qc.ca)

Édition et mise en page : Lise Gauthier, d.t.a., Cindy Ouellet et Sara Dufour, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*  
*Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 05 – carotte, céleri, laitue... – 17 juin 2004*



CAROTTE, CÉLERI, LAITUE,  
OIGNON, POIREAU

Avertissement No 05 – 2004, page 6